



RAPPORT DU MAIRE 7 JUIN 2023

Bonjour à vous tous.

Comme à chaque année, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, je dois vous faire rapport des sujets suivants :

- 1. Les états financiers se terminant le 31 décembre 2022;**
- 2. Les contrats octroyés par la municipalité pour l'année 2022;**
- 3. Les prévisions budgétaires de l'année 2023.**

1. Les États financiers se terminant au 31 décembre 2022.

À la suite du rapport présenté à la séance du 12 avril dernier par la vérificatrice, Madame Aline Guénette, et réalisé par la firme comptable Daniel Tétreault d'Amos, un excédent net de 22 957\$ a été réalisé pour l'année 2022.

Les revenus réalisés ont totalisé 505 370\$, incluant tous les transferts (275 983\$). Les dépenses quant à elles ont totalisé 440 315\$, procurant ainsi un excédent pour l'exercice financier 2022 de 65 055\$. Après les affectations et le financement redistribués (42 098\$), l'excédent final est de 22 957\$.

2. Les contrats octroyés par la municipalité pour l'année 2021.

- Les Entreprises Bourget Inc. :
Traitement de surface + Ajustement Bitume + Carburant totalisant 322,021.17\$
- MRC de l'Abitibi-Ouest :
Quotes-parts pour Administration et pour le CVMR totalisant 31,984.80\$.
- Revenu Québec :
Remise pour l'année 2022 pour un montant de 37,986.62\$.

3. Les prévisions budgétaires 2023.

À la suite des rencontres d'analyses budgétaires du Conseil, les prévisions pour l'année 2023 ainsi que l'imposition de la taxe foncière et la tarification des services ont été adoptées en décembre 2022.

Le taux de taxation passe de .65¢ du 100\$ à .68¢ du 100\$ d'évaluation et nous avons présenté un budget équilibré. Les revenus prévus sont de 546 610\$, auxquels nous rajoutons de l'affectation du surplus cumulé de 19,532\$, ce qui totalise un montant total de 566 142\$.

Pour ce qui est des dépenses prévues, elles totalisent 509,442\$, auxquelles nous rajoutons l'affectation aux dépenses en immobilisations de 56 700\$, ce qui totalise un montant total de 566 142\$.

A également adopté en décembre 2022, le plan triennal d'immobilisations (PTI). Ce programme prévoit des investissements de 563 796\$ pour l'année 2023, un montant de 93 000\$ pour l'année 2024 et un montant de 50,000\$ pour l'année 2025. Prendre en considération que le PTI est mis à jour à chaque fin d'année.

En novembre 2021, le gouvernement du Québec a accru le pouvoir de la Commission municipale du Québec en resserrant l'application du Code municipal pour l'ensemble des municipalités du Québec. Ceci nous oblige à changer nos façons de faire pour se conformer aux règlements provinciaux et à l'application du Code municipal afin d'éviter la possibilité de poursuites judiciaires.

Des formations obligatoires et nécessaires sont offertes par la Fédération des municipalités du Québec afin de définir nos rôles et responsabilités en tant qu'élus et gestionnaires de la municipalité.



RAPPORT DU MAIRE 7 JUIN 2023

4. Dossiers en cours :

1- **Projet Stationnement de roulottes – Phase 2 (PS-013).**

Ce projet ayant rencontré la difficulté de trouver un technicien en environnement pour procéder à une étude de sol, une prolongation a été demandée à la MRC d'Abitibi-Ouest et fût accordée à la municipalité jusqu'au 30 juin 2023. Cependant, un retard est à nouveau prévu avant la date convenue, la municipalité a donc réitéré une deuxième demande de prolongation, cette fois-ci jusqu'au 30 septembre 2024.

2- **Projet L'Héritage communautaire (PS-033).**

Il a été convenu de ne pas réaliser ce projet.

3- **TECQ.**

Les travaux prévus au départ dans le cadre de la TECQ seront reportés à l'an prochain compte tenu que l'actuel Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), qui devait prendre fin au 31 décembre prochain, est prolongé jusqu'au **31 décembre 2024**. Le programme est ainsi renommé TECQ 2019-2024. Cette prolongation pour une année supplémentaire permettra aux municipalités de finaliser leurs travaux prioritaires.

4- **Rénovation du bâtiment municipal.**

À la suite d'un dégât d'eau survenu le 2 août 2022, une partie du sous-sol a dû être complètement dénudé. Celui-ci a été bien asséché. Des travaux importants sont à venir dans les prochains mois. Des subventions dans différents ministères seront accordées pour des travaux de ce genre.

5- Conclusion.

En terminant, nos employés et gestionnaires effectuent un travail exceptionnel afin de répondre aux demandes de services de nos citoyens. Le conseil aura des priorités à établir pour offrir des services essentiels et prioritaires en fonction des revenus disponibles.

Il vous est possible de retrouver les ordres du jour, les procès-verbaux, les règlements, les avis publics et bien d'autres informations de la municipalité en vous rendant sur le site de la MRC d'Abitibi-Ouest, en choisissant la municipalité d'Authier-Nord.

Les membres du conseil sont les suivants :

Fernand Major,	Maire
Luc Raby,	Conseiller siège #1
Marie-Ève Larouche,	Conseillère siège #2
Michelle D'Amours,	Conseillère siège #3
Gilles Dubé,	Conseiller siège #4
Noëlla Dubé,	Conseillère siège #5
Bruno Dubé,	Conseiller siège #6

Nous vous invitons à participer en grand nombre aux séances du conseil municipal.

Fernand Major, maire